
CONSEIL CULTUREL

DE LA

COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1971-1972

3 OCTOBRE 1972

PROPOSITION DE DÉCRET

CREANT DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
UN COURS A OPTION DE DIALECTOLOGIE, DE LITTÉRATURE
ET DE FOLKLORE WALLONS

DÉVELOPPEMENTS

Dans le livre qu'il a consacré à l'enseignement secondaire rénové, Monsieur le Ministre Abel Dubois écrit à la page 41 : « Les matières communes, qui constituent l'enseignement de base, font progressivement une place de plus en plus large aux options et aux activités facultatives. Les matières optionnelles permettent aux élèves de choisir un certain nombre de sujets d'études selon leurs goûts et leurs aptitudes, ce qui conduira aux formations diverses les mieux appropriées à leur personnalité et à leur responsabilité ».

Nous proposons d'inscrire au programme des options facultatives un cours d'initiation aux dialectes, à la littérature et au folklore wallons selon des modalités établies par une commission compétente composée notamment de membres des Commissions royales de Dialectologie, de Toponymie et de Folklore.

Nul n'ignore en effet que les dialectes sont restés vivaces dans de nombreuses régions de Wallonie comme en fait foi la richesse de la production littéraire et théâtrale. Il en est de

même des manifestations folkloriques. C'est une partie importante de notre patrimoine culturel qui non seulement doit être protégée, mais encore revalorisée par une connaissance plus sûre des dialectes et du folklore.

Le brillant walloniste que fut feu Elysée Legros a, mieux que nous ne pourrions le faire, exposé le but de ce cours dans un article publié dans « La Vie wallonne » de 1947 sous le titre « A propos du wallon à l'école » (p. 128 et ss) : « Utiliser le dialecte pour la formation de la jeunesse, et spécialement pour développer la connaissance précise et correcte de la langue littéraire en même temps que les facultés d'observation, faire aimer le terroir en apprenant à comprendre ce qui s'y dit et s'y fait, ressusciter un peu du passé, de la vraie histoire du peuple grâce aux souvenirs que nous transmettent le langage et le folklore (cette histoire qu'il ne faut pas toujours confondre avec celles des princes et des seigneurs), faire de cet ensemble non pas

une exaltation régionaliste exclusive et mesquine, mais un élément s'intégrant dans une culture qui, pour s'ouvrir à l'universel, ne gagne rien à se couper de ses bases, voilà un bel idéal pour nos instituteurs et nos professeurs ».

Dans son livre consacré à l'enseignement du français au cycle secondaire inférieur, Monsieur Joseph Houziaux consacre un appendice à la contribution du dialecte à l'enseignement du français en Wallonie. Il donne de nombreux exemples de l'utilité du wallon pour la connaissance de notre langue française que ce soit dans le domaine de la grammaire ou du vocabulaire et il rappelle qu'Arille Carlier a présenté au XI^e Congrès de Littérature et d'Art dramatique wallons à La Louvière un intéressant programme de pédagogie régionaliste dont pourrait s'inspirer la commission dont nous proposons la création.

M. BOLOGNE.

PROPOSITION DE DÉCRET

CREANT DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

UN COURS A OPTION DE DIALECTOLOGIE, DE LITTÉRATURE

ET DE FOLKLORE WALLONS

ARTICLE UNIQUE.

Notre Ministre de l'Education nationale (section française) est chargé de l'organisation dans l'enseignement secondaire d'un cours à option ayant pour objet l'initiation aux dialectes, à la littérature et au folklore wallons.

M. BOLOGNE.

J. GOFFART.

M. THIRY.

P. VAN DAMME.

P. ROUELLE.